



JANVIER 2005

## LA RAISON 91

## Bulletin de la fédération départementale de la libre pensée essonniennne □

**Sommaire :**

MOT DU PRESIDENT

1-2

L'APPEL DES CINQUANTE

LA VIE DE LA FEDERATION

ORSAY: INTERVENTION A PROPOS DE LA CONFUSION ENTRE CEREMONIE CIVILE ET CEREMONIE RELIGIEUSE LORS DU 11 NOVEMBRE

1905 AUX ULIS, UN ENTERREMENT A LA NOUVELLE ORLEANS

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE DU 6 NOVEMBRE A EPINAY

COURRIER DE L'ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITE

ECHOS DE LA CONFERENCE SUR THOMAS PAINE, UN CITOYEN DU MONDE AU SIECLE DES LUMIERES

BANQUET REPUBLICAIN DU 11 FEVRIER 2005

**ARTICLES**

SUR LES TRACES DE MAXIME LISBONNE (SUITE). UNE CONTRIBUTION DE MARCEL CERF

A PROPOS DU CENTENAIRE DE LA DISPARITION DE LOUISE MICHEL

**NOUVELLES BREVES**

1905! PARUTION EN JANVIER 2005

JURIDIQUE: LE BAIL EMPHYTEOTIQUE

9

SUR VOS AGENDAS

10

**Mot du président**

Plus on s'avance dans 2005, plus la loi du 9 décembre 1905 – dite loi de séparation des Eglises et de l'Etat- va prendre place dans les médias.

*Le Monde* du 11 décembre 2004 donne une large place aux positions de Raffarin, Villepin, Sarkozy et Chirac. D'après ce quotidien, il y aurait d'un côté Raffarin et Chirac, hostiles à toute modification de la loi, ce dernier allant jusqu'à déclarer "Quand il y a une colonne du temple, on est en général bien inspiré de la respecter et de ne pas trop vouloir la bricoler", de l'autre côté, Sarkozy qui plaide pour une adaptation de la loi de 1905. Voire.

*Le Monde* ne manque pas de rappeler ce qui peut être bricolé et ce qui est déjà bricolé pour contourner la loi.

Dès 1926, E. Herriot sous le couvert d'un "institut musulman" permet le financement de la mosquée de Paris.

Dans les années 1930, Le cardinal Verdier et L. Blum mettent au point un mécanisme d'aide à la construction des lieux de culte: les chantiers du cardinal. Les collectivités locales peuvent ainsi louer aux associations cultuelles un terrain à bâtir destiné à un lieu de culte, sous la forme d'un bail emphytéotique- à très long terme et pour un loyer symbolique -. mosquées, pagodes, églises de l'Essonne ne doivent-elles pas leur existence à un montage financier de ce type?

L'article 11 de la loi de finance du 29 juillet 1964 permet aux département et aux communes de garantir les emprunts contractés par les associations pour la construction d'édifices cultuels dans les agglomérations nouvelles ou en extension..

2)

J. Lang il y a déjà 15 ans, sous couvert d'une participation financière à un projet culturel, le "musée d'art sacré" a pu faire attribuer des fonds publics pour la construction de la cathédrale d'Evry.

On pourrait multiplier les exemples. Que d'imagination déployée par les bricoleurs de la loi de 1905 toutes générations confondues. Ne voit-on pas le très laïc P. Loridant rejoindre le club des bricoleurs, en invitant les représentants des cultes à la table de préparation de la commémoration de la loi de Séparation sous prétexte que l'Eglise catholique se serait ralliée à la séparation dans les années 1920 !. Ralliée? Pour bénéficier des "chantiers du cardinal", des prêts à taux proches de 0%, pour accepter le montage de J Lang, pour bénéficier des sollicitudes de collectivités qui prétextent du rôle social d'associations pour les subventionner? Ne voit-on pas dans le club des bricoleurs, Madame Aubry qui, en qualité de maire d'Orsay, intervient à l'église le dimanche 26 septembre après la messe lors de l'accrochage d'un tableau, ou les maires qui permettent l'annonce de messes dans les bulletins municipaux. Tous bricolent à leur façon, avec plus ou moins de talent, la loi de 1905.

Assez de bricolage de la loi de Séparation!

Retour à l'application des principes de cette grande loi de liberté qui a assuré la paix civile en garantissant la liberté de conscience de chaque citoyen en même temps que le libre exercice des cultes.

Y renoncer, de quelque manière que ce soit, à la Sarkozy ou en "bricolant" c'est prendre le risque de relancer une controverse qui n'a plus lieu d'être, c'est s'attaquer à un des piliers de notre République laïque!

Qu'y a-t-il de plus urgent que d'oeuvrer au rassemblement de tous les laïques contre les "bricolages" en tous genres de la loi de 1905?

Qu'y a-t-il de plus urgent que d'oeuvrer à la victoire du vote NON à la Constitution d'essence vaticane, cléricale et concordataire?

.Je vous invite à vous joindre à l'appel des cinquante paru dans la Raison (*vide infra*)

Le président, L. Couturier

## L'appel des cinquante

Ont décidés de se joindre à cet appel " appel aux laïques pour la défense de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat"<sup>1</sup>, pour renforcer le comité d'organisation de la manifestation nationale le samedi 10 décembre 2005, en direction de l'Assemblée Nationale.

Premiers signataires sur le département;

Beugnet, Xavier, syndicaliste; Blanc, Louis, syndicaliste; Bouyries, Philippe, retraité CNRS; Couturier, Louis, président LP 91; Dugelay, Danièle, libre penseuse; Dugelay, Hélène, animatrice; Duranton, Jacques, militant des droits de l'homme; Fuhrman, Michèle, syndicaliste de l'enseignement; Guillermin, Yves, libre penseur; Guinot, Michel, libre penseur; Juré, Guy, animateur; Lahoz, Jean-Noël, syndicaliste, libre penseur; Lambert, Rachel, trésorière de la LP 91; Launay, Claude; Millepied-Jossebaume, Annick, citoyenne républicaine et laïque; Piantoni, Gilbert, fonctionnaire; Rodriguez, Juan Jose, physicien; San Martin, Isabel, enseignante;

<sup>1</sup> Une liste complémentaire de signataires et le texte de l'appel figurent dans le numéro de *la Raison* de janvier.

Comité de liaison de l'appel aux laïques. Chez C. Eyschen, 17 allée des tilleuls 92150 Suresnes. Tel. 06 07 05 46 44

## La vie de la fédération

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE DU 6 NOVEMBRE A EPINAY

### 1905-2005 : COMMEMORER / DEFENDRE / RECONQUERIR

#### Loi de 1905 : ALERTE

Tout nous porte à croire que l'année 2005, l'année du centenaire de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, sera une année difficile et décisive.

Monsieur Nicolas Sarkozy, en qualité de ministre de la République, prône une réforme de la loi de 1905 pour permettre la participation ouverte, directe, de l'Etat aux financements d'édifices et d'organisations culturelles, tout en préconisant le retour au catéchisme à l'école. Après "le fait religieux" à l'école, le catéchisme ! Le dogme côte à côte avec la raison, l'obscurantisme côte à côte avec la connaissance !

L'archevêché de Paris, sans opposition connue à ce jour de la Mairie de Paris, viole ouvertement l'article 28 de la loi de Séparation qui stipule : "il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte." Cette croix, très médiatique, de 17 mètres de haut, érigée sur le parvis de Notre-Dame au cœur de Paris est totalement incompatible avec la loi républicaine de 1905.

C'est également le cas de l'organisation de toutes pièces d'un pseudo Conseil Français du Culte Musulman.

Avant même que la Constitution Européenne soit adoptée, messieurs Sarkozy, Delanoë et Lustiger mettent en œuvre l'article I-52 (ex I-51) qui fait des Eglises et des religions les partenaires officiels des institutions européennes.

Ces faits, ces consensus, nous imposent dans l'année qui vient, de lier commémoration, défense pied à pied et reconquête de la loi de 1905.

#### Commémorer, défendre, reconquérir

C'est pourquoi, l'Assemblée statutaire de la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne :

1/ mandate le président pour signer es-qualité, l'Appel aux laïques, dit appel des 50, pour la défense et la poursuite de la loi de 1905, pour solliciter et recueillir la signature de tous les laïques et pour contribuer au succès de la Manifestation Nationale du 10/12/2005 à Paris en direction de l'Assemblée Nationale.

2/ décide de poursuivre son engagement contre les violations de la loi de 1905 sous forme de subventions pour des activités culturelles, de participation municipale à des crèches, de projet de mise en place de carrés communautaires dans les cimetières, d'obstacles à l'organisation de cérémonies athées, d'annonce de messes dans les bulletins municipaux, d'aides aux écoles privées, d'atteintes à la laïcité dans les hôpitaux, les prisons...

3/ invite tous les libres penseurs à la plus grande vigilance dans ce domaine, à transmettre tous les documents utiles au bureau pour permettre de disposer des arguments juridiques et pour organiser la riposte. Danièle DUGELAY a accepté d'être associée au bureau pour assurer cette responsabilité, en liaison avec "Droits et Laïcité".

4/ mandate les membres du bureau pour répondre positivement aux invitations à participer aux initiatives pour la commémoration de la loi de 1905, comme cela se fait aux Ulis, pour y intervenir sur l'Appel aux Laïques, pour le faire connaître, le faire contresigner et pour proposer une souscription au livre "1905" réalisé par l'IRELPA, à paraître en janvier 2005. Commémorer implique, pour nous, défendre pied à pied pour reconquérir ces acquis, donc de nous engager pour gagner le NON à la Constitution Européenne.

5/ invite tous les adhérents à voter et à faire voter NON à la Constitution Européenne, pour la défense de la démocratie et des services publics.

**2005 : l'Année du Congrès Mondial de la Libre Pensée pour l'athéisme et la pensée libre, le 4 juillet 2005 à Paris**

6/ appelle tous les penseurs libres, sympathisants de la Libre Pensée, à renforcer la Fédération de leur adhésion et de leur cotisation.

7/ décide de parrainer un représentant d'une organisation étrangère (à désigner) en vue d'assurer sa participation au Congrès Mondial, pour contribuer à faire de 2005, l'année du rassemblement mondial des libres penseurs.

8/ propose d'ores et déjà un certain nombre d'actions dans l'Essonne :

- a/ 27 novembre 2004 : conférence sur Thomas Payne par Sam Ayache, traducteur de Thomas Payne et président de la Fédération des Yvelines de la Libre Pensée.
- b/ 11 février 2005 : banquet républicain avec Louis Couturier, (IRELP) sur 1905 dans le département,
- c/ mai 2005 : organisation avec la municipalité de La Ferté-Alais et les Amis de la Commune de Paris, des cérémonies pour le centenaire de la mort de Maxime Lisbonne (seuls ces trois piliers devant s'occuper de l'organisation des cérémonies et du colloque).
- d/ l'Assemblée a repris à son compte l'idée de solliciter les libraires dépositaires de la Raison pour des rencontres de libres penseurs dans ces librairies. Sur la base de la liste des dépôts de presse fournie aux adhérents, chaque adhérent est invité à faire part au bureau des acceptations éventuelles. De telles initiatives permettraient de rencontrer les lecteurs de la Raison et de les associer à nos initiatives.
- e/ la Fédération propose que le banquet inter fédéral du Vendredi dit Saint soit organisé sur des bases qui dégagent des moyens financiers pour financer le Congrès Mondial.

9/ La Raison 91

Notre bulletin départemental est maintenant régulièrement adressé à une centaine de penseurs libres (adhérents, abonnés à la Raison, sympathisants, signataires) en supplément à la Raison, à tarif réduit.

L'Assemblée invite chaque destinataire non abonné à s'abonner (3 €), à faire abonner et à contribuer par des articles, des notes de lecture, des échos de bulletins municipaux... à faire de ce qui n'est déjà plus une circulaire, une vraie revue à la hauteur de nos responsabilités et de nos activités. Alain Picaud assure la réalisation du bulletin (e-mail : [picaud@ibp.u-psu.fr](mailto:picaud@ibp.u-psu.fr)).

10/ La cotisation pour 2005 est fixée à 52 € (part fédérale et part nationale) à laquelle s'ajoute les 10 € d'abonnement à la Raison (tarif préférentiel pour les adhérents)

ORSAY: INTERVENTION A PROPOS DE LA CONFUSION ENTRE CEREMONIE CIVILE ET CEREMONIE RELIGIEUSE LORS DU 11 NOVEMBRE

Lettre de notre ami Philippe Bouyries

Le 10 novembre 2004

Madame Le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Pour les cérémonies du 11 novembre, figure sur les panneaux d'affichage administratif une affichette signée « MM. Aubry, maire d'Orsay » indiquant « 9H00 – messe du souvenir, Eglise Saint-Martin-Saint Laurent », etc. Je tiens à protester contre cette violation flagrante de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. La religion est selon la loi une affaire privée.

Aucun élu ne peut violer le respect de la laïcité. Or c'est en tant que Maire que cette annonce est signée.

La même annonce figure dans le dépliant diffusé par les services municipaux dans les boîtes à lettres « Agenda Novembre 2004 ».

Je me réserve le droit de donner toutes suites à cette affaire.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'assurance de mes sentiments laïques et républicains.

P. Bouyries

Réponse du premier maire adjoint, le 13/12/04 (extrait)

"Sur le fond, je suis d'accord avec vos remarques et, à l'avenir, ces mentions seront supprimées"

## 1905 AUX ULIS, UN ENTERREMENT A LA NOUVELLE ORLEANS

*La municipalité des Ulis était désireuse de mettre en place un dispositif de "célébration" de la loi de Séparation (1905) en y associant différentes associations, y compris culturelles, des Ulis.*

Ambiance morose à la réunion conviée à la mairie le 18/11/04. De nombreux laïques ne s'étaient pas déplacés, les quelques présents étaient éteints, les sectes religieuses surreprésentées par leurs associations- relais.

Ceci n'avait rien de surprenant: Mr Loridant, le maire des Ulis, avait les yeux de Chimène pour le parti clérical et a fixé dès sa présentation le cadre qu'il souhaitait: "l'église catholique s'est ralliée à la loi de Séparation en 1920-21". Bref, la "laïcité ouverte" aux Ulis est prête à réécrire l'Histoire<sup>2</sup> pour se rallier le parti clérical en occultant les prébendes qu'offrait le régime de Vichy à l'Eglise catholique avec lequel elle s'était accouiné, en occultant les largesses de la V République pour son enseignement confessionnel.

L'ambiance était morose, car les faits sont têtus: Quand Sarkozy, qui briguera probablement la fonction présidentielle, se prononce pour l'abrogation de la loi de 1905, peut-on prétendre organiser une "célébration ludique, joyeuse, consensuelle" de la loi de Séparation? Sans le Combat Républicain, c'est effectivement une célébration mortuaire de la défunte loi que veut organiser Mr Loridant qui, *asinus asinums fricat*, demande aux cléricaux de faire l'éloge funèbre de leur ennemi. Un enterrement à la Nouvelle Orléans avec comme ordonnateur des pompes, l'Eglise catholique!

Avec les laïques conscients des enjeux, nous préparons une célébration de la loi de 1905 qui se fera par le Combat laïque, pour restituer tout le champ d'application de la loi.

A.P.

## ECHO DE LA CONFERENCE SUR THOMAS PAINE, UN CITOYEN DU MONDE AU SIECLE DES LUMIERES

*« Un seul bon maître d'école est plus utile qu'une centaine de prêtres » Thomas Paine 1797*

Conférence donnée par Sam AYACHE, Président de la Fédération des Yvelines de la Libre Pensée et traducteur – de « The Age of Reason » (le Siècle de la Raison) de T. Paine aux Ulis le 17 novembre.

Sam Ayache a présenté Thomas Paine, devant 20 participants des Ulis et des environs :

- témoin et acteur de la Révolution américaine et française,
- député du Pas de Calais à la Convention,
- vote avec les Thermidoriens, la première « loi de séparation des Eglises et de l'Etat »,
- favorable à l'abolition de l'esclavage, à l'égalité hommes/femmes,
- contre la cruauté envers les animaux,
- s'oppose à Robespierre aux Procès de Louis Capet, alias Louis XVI
- participe à la rédaction de la Constitution de 1793 (an I), et y introduit le droit de se révolter « l'insurrection le plus sacré et le plus indispensable des devoirs » article 35 au cas où le gouvernement violerait les droits du peuple ou opprimerait celui-ci.

Thomas Paine fit une vigoureuse défense de l'idée d'indépendance des colonies américaines dans un ouvrage, « le sens commun » qui parut en 1776 et devint le pamphlet le plus populaire des colonies américaines. 20 éditions en 1776 et vente de centaines de milliers d'exemplaires.

Il est tout naturel que la Libre Pensée rende hommage à Thomas Paine, aux Ulis, ville jumelée avec Theteford, sa ville de naissance en Angleterre.

Thomas Paine cherchait passionnément la vérité « nous devons rechercher la vérité dans tout ce qu'on nous apprend à croire ».

« Ce qui n'est pas la vérité n'est pas digne du nom de religion ». Cela suffit pour qu'il soit dénoncé comme athée.

---

<sup>2</sup> A propos du "deuxième ralliement" de l'Eglise dans les années 1920.

Après s'être "ralliée" à la République, l'Eglise catholique a dû accepter la Séparation en 1905-1907 comme elle avait dû accepter son exclusion des écoles, des prétoires, l'interdiction d'enseigner faites aux congrégations. Acceptation, ralliement, on peut en discuter. Des historiens ont pu parler de deuxième ralliement à propos de l'Eglise qui a su profiter de l'Union Sacrée pour s'installer dans le nouveau cadre législatif et jouer de son influence pour le modifier à son profit. Les premiers fruits ne tardent pas: 1924, maintien du statut concordataire en Alsace-Moselle.

Cette interprétation par un ralliement est contestable, on peut y voir habileté politique de l'Eglise; elle sert à Mr Loridant pour justifier l'appel du pied aux cléricaux.

Thomas Paine, admirateur des encyclopédistes, est une grande figure de la pensée libre.

Il aurait pu écrire comme Jean Jaurès.

« La loi de séparation, c'est la marche délibérée de l'esprit vers la pleine lumière, la pleine science et l'entière raison » ou comme Ferdinand Buisson : « la séparation n'est pas le dernier mot de la révolution sociale, mais elle en constitue indéniablement le premier ».

N'a-t-il pas fait reconnaître le droit à l'insurrection pour le peuple opprimé puis voté la première loi de séparation avec les Thermidoriens ?

#### COURRIER DE L'ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITE

ADMD Essonne : Déléguée Départementale  
Rolande TOURTEAU-FONTENELLE

Le 6 décembre 2004

Monsieur Louis Couturier  
Président : la Libre Pensée  
78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE

Monsieur,

Je vous remercie de votre courrier et suis très satisfaite que vous souhaitiez informer vos adhérents au sujet de nos positions suite à la récente modification législative.

Cette loi qui a été votée à la quasi unanimité des députés vise surtout à éviter des poursuites contre les médecins qui seraient amenés à arrêter tout traitement curatif envers des patients en fin de vie. Ceci est une petite avancée prise en compte. Cependant il n'a pas été envisagé d'inclure dans cette loi une dépénalisation de l'euthanasie pratiquée à la demande du malade en respectant une procédure d'encadrement. Le combat de l'ADMD continue donc, à l'avenir il faudra encore militer pour faire amender cette loi, afin que celui qui juge que sa vie n'est plus digne d'être vécue puisse obtenir une aide à mourir légalement comme cela se pratique aux Pays Bas, en Belgique ou en Suisse.

Ne nous décourageons pas et continuons.....

Avec mes meilleures salutations.

R . Tourteau-Fontenelle

#### BANQUET REPUBLICAIN DU 11 FEVRIER 2005

Cher ami(e),  
Cher camarade,  
Cher lecteur ou lectrice de la Raison

La Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne vous convie au banquet annuel qui aura lieu le

**VENDREDI 11 FEVRIER à la BOURSE DU TRAVAIL de MASSY (salle A) de 20h à 23h**

Nous y partagerons un bon moment de convivialité militante. Louis Couturier nous fera part de ses recherches sur 1905 dans le département. Une animation musicale et poétique est prévue.

La participation aux frais est fixée à 20€

Le règlement peut se faire auprès de Rachel ou sur place.

Pour faciliter la logistique assurée par nos hôtesse libre-penseuses, n'attendez pas pour réserver au près de Rachel Lambert en précisant;

- Je souhaite participer au banquet
- Je souhaite disposer d'un covoiturage
- Je dispose de x places dans ma voiture partant de \_\_\_\_\_
- Je réserve \_\_\_ places

Articles

## SUR LES TRACES DE MAXIME LISBONNE (SUITE). UNE CONTRIBUTION DE MARCEL CERF

Comme vous me l'aviez demandé, je vous adresse quelques extraits de presse autour du décès de Maxime Lisbonne. Ils étaient insérés dans un important manuscrit sur la vie de Lisbonne qui, malheureusement, n'a jamais été publié.

Je vous présente mes excuses pour la présentation peu élégante de mon texte. J'espère que mon écriture est lisible et que ces renseignements pourront vous servir

Avec mon fraternel salut

Marcel Cerf ( des Amis de la Commune de Paris)

### Extraits de Presse

Le 27 mai 1905, *le Matin*, *l'Humanité*, *l'Intran*,... évoquent Maxime Lisbonne décédé le 26 mai

Toute la presse relate en termes émus la disparition de ce personnage hors du commun. Même ses ennemis politiques rendent hommage à la bravoure du révolutionnaire. Quant à ses amis, ils parleront avec indulgence de ses extravagances pour ne retenir que la sincérité de ses convictions.

« Avec lui disparaît, en somme, un des plus vaillants soldats de l'insurrection républicaine communaliste et patriotique de 1871. .... Les socialistes nouveau genre lui reprocheront lâchement son cabotinage. Nous pas ». (*L'intran*, 27 mai 1905).

« Après l'amnistie, il revint à Paris et dirigea quelques temps le théâtre des Bouffes du Nord. Mais où Lisbonne conquiert une sorte de célébrité, c'est lorsqu'il créa des cabarets excentriques.... Tant de joyeuseté et d'ingéniosité ne menèrent Maxime Lisbonne ni à la gloire, ni à la fortune. Il est mort pauvre et presque oublié ». (*Le Matin*, 27 mai 1905)

*L'Humanité* du 27 mai 1905 lui consacre un très bel article plein de sensibilité : (...) « Sa verve copieuse, jamais tarie, sa franche bonne humeur attiraient chez lui une foule joyeuse faisant rouler l'argent. Mais entre les mains de Lisbonne, il ne roulait pas, il fuyait, fuyait....

(...) Le voilà parti, ce gai vivant, et l'on ne reverra plus sa silhouette caractéristique, sa tête forte, aux longs cheveux bouclés, au menton proéminent, ses pantalons à la hussards, son gilet toujours déboutonné, son large feutre posé de guingois, ce gilet et ce feutre qui effarèrent tant de graves académiciens, lors des fameuses tournées académicides.

Ce fut, certes, un fantaisiste compagnon, que Maxime Lisbonne, mais un vaillant et aussi brave homme ».

Tant d'autres journaux : *Tout Paris*, *la Liberté*, *L'Eclair*, etc.... lui consacrèrent des articles nécrologiques qu'on ne saurait tous les citer. Trois ans plus tard, le souvenir n'était pas encore éteint puisque dans *COMOEDIA* du dimanche 29 mars 1908 on pouvait lire en première page :

« A la mémoire du colonel Lisbonne, on eût bien étonné le vieux communalard, le fondateur de la Taverne du Bagne, des frites révolutionnaires, au casino des concierges et directeur du Divan Japonais après Jehan Sarrazin, si on lui eût prédit qu'il serait un héros de conférence de société savante.....récemment M de Crauzat, fort au courant du passé, même le plus moderne, de la Butte, faisait à la société d'histoire locale « le vieux Montmartre », une conférence sur Maxime Lisbonne, dont le bulletin de cette société vient de publier le texte (1)<sup>3</sup>

L'auteur de ce travail, fort documenté, s'est attaché à faire revivre, dans toute son originalité, cette physionomie de Maxime Lisbonne, qui fut la joie de tout Paris, non seulement par ses entreprises extraordinaires et ses inventions cocasses, mais encore par son fiacre rouge sang, son habit, pétrole, avec lequel il se présentait à l'Elysée, ses tournées « académicides » (sic) et surtout ses exhilarantes affiches électorales.(sic)

Un souvenir, même un peu grave, était bien dû à cet acteur, ancien marin, ancien bat d'af., ancien communalard épique, ancien forçat inventeur génial de farces gigantesques, et qui, le premier, osa, sur la petite scène au Divan Japonais (aujourd'hui comédie mondaine) risquer au théâtre le premier « déshabillé » dans le « Coucher d'Yvette ».

Comme ça paraîtrait innocent aujourd'hui !

Lisbonne qui s'était retiré à la Ferté Alais, y mourut le 26 mai 1905 (sic)

Comédiant ! tragédiant. C'est ainsi, dit son biographie, qu'on peut résumer « la vie de cet homme au cerveau brûlé, brave et courageux, au demeurant pas méchant, ni dénué d'esprit » - Le Masque de Verre -

### Une vie d'aventures (Henri Pellier)

« Ceux qui ont connu Maxime Lisbonne n'ont pu oublier cette tête si caractéristique. Avec un nez un peu écrasé, ses muscles puissants et ses cheveux qui se déroulaient en crinière, Maxime Lisbonne faisait songer à un lion, sa voix enrouée et puissante en imitait même parfois le rugissement, et surtout il en avait le courage (...) la dernière carte qu'il adressa à Gérard - Richard et dans laquelle il s'excusait de ne pouvoir venir assister à la fête donnée pour élever un monument à Jean-Baptiste Clément, était envoyée de la Ferté Alais, « Villa de la purée sociale ».

<sup>3</sup> Crauzat (e.de) Maxime Lisbonne – le vieux Montmartre – 57<sup>ème</sup> - 58<sup>ème</sup> fascicule – 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 1905

Lisbonne y prévoyait dans une phrase pleine d'une douce mélancolie qu'il ne retournerait probablement jamais à Paris, ce Paris où il dépensa sans compter tant de bravoure, d'énergie, et aussi de gaieté.

A PROPOS DU CENTENAIRE DE LA DISPARITION DE LOUISE MICHEL

**Louise Michel (1830-1905).** Elle a honoré la cause de la Liberté et de la Raison

2005, c'est le centenaire de la mort de Louise Michel le 10 janvier 2005.

De la Gare de Lyon à Levallois, en passant par le Père Lachaise, le peuple de Paris – 1 million 500 000 – se massa le long du trajet pour accompagner le corbillard.

Louise Michel, *viro major* pour Victor Hugo, qu'elle admirait, la combattante du fort d'Issy les Moulineaux, l'amie des Canaques et des pauvres, l'infatigable conférencière, l'anarchiste qui a bravé la prison et la police, l'icône fut aussi – et c'est moins connu – romancière – qui anticipait J. Verne, poète, auteur de pièces de théâtre, amie des artistes de son époque, géologue, ethnologue, zoologue, botaniste, la bonne Louise, l'institutrice au grand cœur appréciée de G. Sand, la fille dévouée. Louise Michel ne croyait ni au diable, ni à dieu. Elle est morte sans crucifix, sans eau bénite.

Nous pourrions reprendre à notre compte ces lignes d'André Lorulot parues dans une brochure consacrée à Louise Michel : « *Nous pouvons être fiers de Louise Michel. Elle a honoré la cause de la Liberté et de la Raison* ». André Lorulot, encore adolescent, l'a accompagné. Il était bien placé pour l'apprécier. Pour mieux connaître, sa vie et ses engagements, quelques ouvrages sont à recommander :

- aux Editions DITTMAR, de Gérard DITTMAR, une biographie : Louise Michel 1830-1905
- à la librairie de la Fédération Nationale, on peut se procurer une petite brochure de 47 pages, l'hommage à Louise Michel et à Sébastien Faure, le compagnon de ses derniers combats après son adhésion à l'anarchie. Hommage à cette « femme vraiment exceptionnelle par le cœur et par l'esprit » qui fonda « le Libertaire » avec S. Faure en 1895.

Cet hommage collectif est dû à René LABREGERE, à Marc PREVOTEL, à Joachim SALAMERO et à Henri TERRENOIRE.

Quelques exemplaires de « la vie ardente et intrépide de Louise Michel » dû à Fernand Planche, écrite au cours de l'hiver 1945-1948 sont encore disponibles.

De page en page, on y suit les combats de Louise Michel qui la mènera en Algérie et à travers la France, en passant par Versailles en 1882. Une activité de conférencière incroyable, pas moins de 100 villes pour la seule année 1897 !

- les Mémoires de Louise Michel ont été réédités en 2002 (1<sup>ère</sup> publication en 1886) par la DECOUVERTE (RE-DECOUVERTE)

Louise Michel ne manque pas d'y souligner la place de la Libre Pensée à deux reprises.

Elle évoque par la citation d'une coupure de presse du 28 juin 1882, la couronne d'immortelles de la Libre Pensée de Levallois Perret posée sur le cercueil de son amie intime Marie Ferré et le discours prononcé, au nom de la Libre Pensée, au cimetière de Levallois.

En janvier 1885, nouveau décès d'un être cher, sa mère. La Libre Pensée a déposé une couronne sur le cercueil, en tête du cortège funèbre.

Comme Maxime LISBONNE qui fut son compagnon de combats, Louise Michel est des nôtres, comme tous les combattants de la Liberté et de la Raison.

La Raison, n°481 de mai 2003, lui a consacré un article : courage et utopie.

**nouvelles brèves**



1905! PARUTION EN JANVIER 2005

" il y a 99ans, les laïcs modérés l'emportèrent sur les libres-penseurs" titre *le Monde* du 11/12/04. Comme on le constate ce quotidien prend quelques libertés avec la réalité historique<sup>4</sup>. Et ce n'est qu'un début, la flamme laïque, à défaut de conviction profonde, va s'affirmer de plus en plus chez des individus pourtant plus enclins à défendre le compromis historique de la laïcité ouverte que la vérité historique. Colloques officiels, une anthologie présentée par le ministre (des cultes), un spécialiste, Villepin, sont déjà annoncés.

De toute autre nature est le **1905, ouvrage réalisé par l'Institut de Recherche et d'Histoire de la L.P.** sous la direction de J.M. Schiappa, voulu comme un assemblage d'articles rédigés par 80 fédérations départementales dont la nôtre. Cette approche permet de restituer la réalité, niée par le courant révisionniste, de la formidable mobilisation qui a abouti au vote de cette loi, un pilier des institutions républicaines

On peut commander le livre en s'adressant à R. Lambert.

### Bibliographie.

Nous avons eu l'occasion de signaler la thèse de B. Mely en son temps. "*De la séparation des Eglises et de l'Ecole, mise en perspective historique. Allemagne, France, Grande Bretagne, Italie*"

Le manuscrit vient d'être publié. 718 pages 43€ aux éditions Page dure. Le livre est disponible à la librairie de la L.P., rue des fossés St Jacques.

### **juridique**

LE BAIL EMPHYTEOTIQUE. (loi du 25 juin 1902) COMME MOYEN DE TOURNER LA LOI DE 1905

Beaucoup de municipalités ont recours à ce type de bail qui se place hors des contraintes du marché immobilier.

Une définition: Le bail emphytéotique est un louage d'immeuble dans lequel le preneur reçoit du bailleur pour une durée comprise entre 18 et 99 ans un droit réel immobilier spécial –l'emphytéose- qui lui confère un usage et une jouissance plus complète que dans un louage ordinaire, et ce, moyennant le paiement de redevances annuelles ayant un caractère modique.

Le bail peut être utilisé pour conférer à l'emphytéote le droit de construire sur un terrain des bâtiments à usage d'habitation. Ainsi le bail concédé par un maire, au nom de la commune, avec l'approbation du préfet, accordant au preneur, pour une durée de 99 ans, la jouissance de terrain destinés à l'édification d'un hôtel, d'une gare, à l'établissement d'une voie ferrée, peut être envisagé comme un bail emphytéotique. Ce qui vaut pour des aménagements matériels vaut aussi pour les lieux de culte, temple, synagogue, pagode, mosquée, églises....qui assurent le confort de l'âme.

Le caractère modique de la redevance annuelle permet d'aider les églises de toutes obédiences, petites ou grandes, à tourner les dispositions de la loi de 1905. Ce dispositif fut mis au point dès 1926 pour l'édification de la grande mosquée de Paris au profit d'une association culturelle écran "un institut musulman". Il a fait beaucoup d'émule depuis. L. Blum et le cardinal Verdier, archevêque de Paris, ont mis au point ce mécanisme de participation des collectivités locales à l'implantation de lieux de culte, via des baux emphytéotiques. Opération connue sous le nom des chantiers du Cardinal.

---

<sup>4</sup> Ignorance de l'auteur ou volonté de nuire? "face aux Libres Penseurs prônant la diminution de la malfaisance de l'Eglise et des religions, les tenants d'une lecture plus modérée de la laïcité, comme A. Briand, voulaient écarter à l'avenir l'immixtion de la République dans l'organisation;des cultes" écrit N. Weill dans *le Monde* du 11/12/04.

Vise-t-il les Libres Penseurs en général, comme le titre de l'article le laisserait supposer, ou les Libres Penseurs qui s'opposèrent à Briand, le rapporteur libre penseur de la loi?

Veut-on minimiser le rôle de la Libre Pensée? Dans son ouvrage de référence, du moins pour ce type de journalistes, J. Lalouette écrit " il ne saurait être question de mettre à l'actif de la seule Libre Pensée cette transformation radicale de la vie politico-religieuse de la France, mais on ne peut non plus, sous estimer le poids de la présence de ses membres dans des instances stratégiques de premier plan" ( la libre pensée en France 1848-1940, p269)

## Le bulletin

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Nous invitons nos adhérents à nous adresser notes de lecture, dessins, revue de presse nationale ou départementale, extraits de bulletins municipaux ou paroissiaux, interviews, reportages en rapport avec les objectifs de l'association. Il n'y a pas de comité de rédaction. L'élaboration du bulletin est sous la responsabilité directe du bureau.

### La libre pensée sur les ondes

Le 2ème dimanche du mois, la libre-pensée est sur France Culture de 9h40 à 9h55

### **Bulletin d'adhésion à la Libre Pensée**

NOM

Prénom

Adresse

Ville

Tel./Fax/E.mail

Désire adhérer à la Fédération de l'Essonne et entrer en contact avec les libres penseurs

Bulletin à retourner à LP chez R. Lambert 27 Grande Rue 91360 Epinay-sur-Orge

#### Cotisations 2005

Son montant est fixé à 52 € (hors le service mensuel de la Raison)

- 52 € à la fédération nationale et départementale somme comprenant l'abonnement au bulletin départemental pour les adhérents, la Raison 91 (4 bulletins / an)

Abonnement à la Raison. les adhérents qui désirent s'abonner:

- 10 € pour le mensuel (tarif préférentiel)

On peut libeller un seul chèque de 62€

Association régie par la loi de 1901 ; affiliée à la Libre Pensée, 10-12 rue des fossés saint Jacques 75005 Paris. Pour en savoir plus sur les buts et moyens de l'association, consulter le site Internet

<http://www.multimania.com/librepensee> ou écrire à [Libre.Pensee@wanadoo.fr](mailto:Libre.Pensee@wanadoo.fr)

### **Abonnements simples**

Les personnes physiques ou morales qui ne peuvent ou ne désirent pas adhérer peuvent souscrire un abonnement simple

-18 € pour la revue mensuelle la Raison

- 3 € pour le bulletin départemental.

Retournez le règlement à R. Lambert 27 Grande Rue 91360 Epinay-sur-Orge ou communiquez votre adresse électronique à [picaud@ibp.u-psud.fr](mailto:picaud@ibp.u-psud.fr)

### **Sur vos agendas:**

**-Vendredi 11 février, 20h à la bourse du travail de Massy. Le banquet républicain de l'Essonne où Louis Couturier présentera ses recherches sur 1905 dans le département. Animation musicale.**

**-Vendredi 25 mars (dit saint), banquet républicain de l'Ile de France**

**-Dimanche 3 avril, manifestation à Bruxelles**

**-Samedi 21 mai, centenaire de la mort de Maxime Lisbonne avec les Amis de la Commune et la municipalité de la Ferté Allais**

**-Lundi 4 juillet, ouverture du congrès mondial de la Libre Pensée à Paris**